

Chapitre 3: Le portefeuille des titres

Février, 2017

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

INTRODUCTION

INVESTIR

- ▶ **Choix entre:**
 1. épargner (i.e., compte d'épargne)
 2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)
- ▶ *Investir:*

INTRODUCTION

INVESTIR

- ▶ **Choix entre:**
 1. épargner (i.e., compte d'épargne)
 2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)
- ▶ *Investir:*
 1. acheter une *action*:

INTRODUCTION

INVESTIR

- ▶ **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

- ▶ *Investir:*

1. acheter une *action*:
 - ▶ = acheter une partie de l'entreprise

INTRODUCTION

INVESTIR

▶ **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

▶ *Investir:*

1. acheter une *action*:

- ▶ = acheter une partie de l'entreprise
- ▶ donne le droit de participer au *bénéfice* de l'entreprise

INTRODUCTION

INVESTIR

▶ **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

▶ *Investir:*

1. acheter une *action*:

- ▶ = acheter une partie de l'entreprise
- ▶ donne le droit de participer au *bénéfice* de l'entreprise
- ▶ prix des actions est déterminé par l'offre et la demande

INTRODUCTION

INVESTIR

▶ **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

▶ *Investir:*

1. acheter une *action*:

- ▶ = acheter une partie de l'entreprise
- ▶ donne le droit de participer au *bénéfice* de l'entreprise
- ▶ prix des actions est déterminé par l'offre et la demande

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

► *Investir:*

1. acheter une *action*:

- = acheter une partie de l'entreprise
- donne le droit de participer au *bénéfice* de l'entreprise
- prix des actions est déterminé par l'offre et la demande

2. acheter une *obligation*:

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

► *Investir:*

1. acheter une *action*:

- = acheter une partie de l'entreprise
- donne le droit de participer au *bénéfice* de l'entreprise
- prix des actions est déterminé par l'offre et la demande

2. acheter une *obligation*:

- = prêter à l'émetteur (société, État, municipalité) pour une période fixe

INTRODUCTION

INVESTIR

► **Choix entre:**

1. épargner (i.e., compte d'épargne)
2. investir (i.e., actions, obligations, immobiliers)

► *Investir:*

1. acheter une *action*:

- = acheter une partie de l'entreprise
- donne le droit de participer au *bénéfice* de l'entreprise
- prix des actions est déterminé par l'offre et la demande

2. acheter une *obligation*:

- = prêter à l'émetteur (société, État, municipalité) pour une période fixe
- les intérêts payés par l'émetteur dépend de la solvabilité de l'émetteur (**risque** élevé → intérêts élevés)

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:**

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:**

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:**

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:**

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:** droit d'exiger la remise d'une somme d'argent.

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:** droit d'exiger la remise d'une somme d'argent.

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:** droit d'exiger la remise d'une somme d'argent.
- ▶ **placement à long terme:**

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:** droit d'exiger la remise d'une somme d'argent.
- ▶ **placement à long terme:**

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:** droit d'exiger la remise d'une somme d'argent.
- ▶ **placement à long terme:** placement qui ne tient *pas* uniquement compte du rendement du placement. L'objectif de l'épargnant est aussi pris en compte (i.e., fiscal, ...).

DÉFINITIONS

- ▶ **droit de propriété:** droit conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien (droit d'user, de profiter, de disposer).
- ▶ **droit de créance:** droit d'exiger la remise d'une somme d'argent.
- ▶ **placement à long terme:** placement qui ne tient *pas* uniquement compte du rendement du placement. L'objectif de l'épargnant est aussi pris en compte (i.e., fiscal, ...).

DÉFINITIONS

► **spéculation:**

DÉFINITIONS

► **spéculation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**:

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**:

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**: prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires)

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**: prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation:** opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition:** prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action:**

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation:** opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition:** prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action:**

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**: prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action**: Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**: prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action**: Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation:** opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition:** prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action:** Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.
- ▶ **obligation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation:** opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition:** prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action:** Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.
- ▶ **obligation:**

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation:** opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition:** prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action:** Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.
- ▶ **obligation:** Titre de créance représentatif d'un emprunt.

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation**: opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition**: prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action**: Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.
- ▶ **obligation**: Titre de créance représentatif d'un emprunt.

DÉFINITIONS

- ▶ **spéculation:** opérations successives de ventes et achats afin de bénéficier de la variation du prix de marché des titres financiers.
- ▶ **prix d'acquisition:** prix d'achat + frais accessoires (i.e., courtage, commissions bancaires).
- ▶ **action:** Titres délivré par une société de capitaux qui donne certains droits de propriétés.
- ▶ **obligation:** Titre de créance représentatif d'un emprunt.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS À LONG TERME (> 1 AN)

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS À LONG TERME (> 1 AN)

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *long terme*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif immobilisé* 235.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS À LONG TERME (> 1 AN)

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *long terme*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif immobilisé* 235.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS À LONG TERME (> 1 AN)

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *long terme*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif immobilisé* 235.

235 Titres ayant le caractère d'immobilisation (A↑) D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS À LONG TERME (> 1 AN)

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *long terme*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif immobilisé* 235.

235	Titres ayant le caractère d'immobilisation	(A↑)	D
513	à Banque	(A↓)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS AFIN DE UN GAIN À BRÈVE ÉCHÉANCE

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS AFIN DE UN GAIN À BRÈVE ÉCHÉANCE

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *brève échéance*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif circulant* 508.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS AFIN DE UN GAIN À BRÈVE ÉCHÉANCE

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *brève échéance*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif circulant* 508.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS AFIN DE UN GAIN À BRÈVE ÉCHÉANCE

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *brève échéance*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif circulant* 508.

508 Autres valeurs mobilières (A↑) D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

PLACEMENT DES FONDS AFIN DE UN GAIN À BRÈVE ÉCHÉANCE

- ▶ Si les titres sont achetés dans le but d'être placé à *brève échéance*, on inscrit l'opération au débit du compte de l'*actif circulant* 508.

508	Autres valeurs mobilières	(A↑)	D
513	à Banque	(A↓)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

REVENUS DES TITRES

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

REVENUS DES TITRES

- ▶ Les *dividende* ou *intérêts* provenant des placement financier sont enregistrés au crédit du compte 7525.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

REVENUS DES TITRES

- ▶ Les *dividende* ou *intérêts* provenant des placement financier sont enregistrés au crédit du compte 7525.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

REVENUS DES TITRES

- ▶ Les *dividende* ou *intérêts* provenant des placement financier sont enregistrés au crédit du compte 7525.

513 Banque

(A↑) D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

REVENUS DES TITRES

- ▶ Les *dividende* ou *intérêts* provenant des placement financier sont enregistrés au crédit du compte 7525.

513	Banque	(A↑)	D
7525	à Rev. de titres à caractère d'immob.	(Pr.↑)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
------	----------------------------	--------	---

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235119	à Actions - CV	(A-soustractifs↑)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235119	à Actions - CV	(A-soustractifs↑)	C

- ▶ Dans le cas d'une *obligation*.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235119	à Actions - CV	(A-soustractifs↑)	C

- ▶ Dans le cas d'une *obligation*.

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235119	à Actions - CV	(A-soustractifs↑)	C

- ▶ Dans le cas d'une *obligation*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
------	----------------------------	--------	---

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Dans le cas d'une *action*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235119	à Actions - CV	(A-soustractifs↑)	C

- ▶ Dans le cas d'une *obligation*.

6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235219	à Obligations - CV	(A-soustractifs↑)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite
 2. constituer la nouvelle provision

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite
 2. constituer la nouvelle provision

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite
 2. constituer la nouvelle provision

235...9	Titres immobilisés - CV	(A↓)	D
---------	-------------------------	------	---

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite
 2. constituer la nouvelle provision

235...9	Titres immobilisés - CV	(A↓)	D
7511	à RCV sur immob. financières	(Pr.↑)	C

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite
 2. constituer la nouvelle provision

235...9	Titres immobilisés - CV	(A.↓)	D
7511	à RCV sur immob. financières	(Pr.↑)	C
6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D

ENREGISTREMENTS COMPTABLES

AJUSTEMENT DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

- ▶ Au cas où il faut mettre à jour la provision, il faut d'abord:
 1. annuler l'ancienne provision, ensuite
 2. constituer la nouvelle provision

235...9	Titres immobilisés - CV	(A↓)	D
7511	à RCV sur immob. financières	(Pr.↑)	C
6511	DCV sur immob. financières	(Ch.↑)	D
235...9	à Titres immobilisés - CV	(A-soustractif↑)	C